Image not found or type unknown

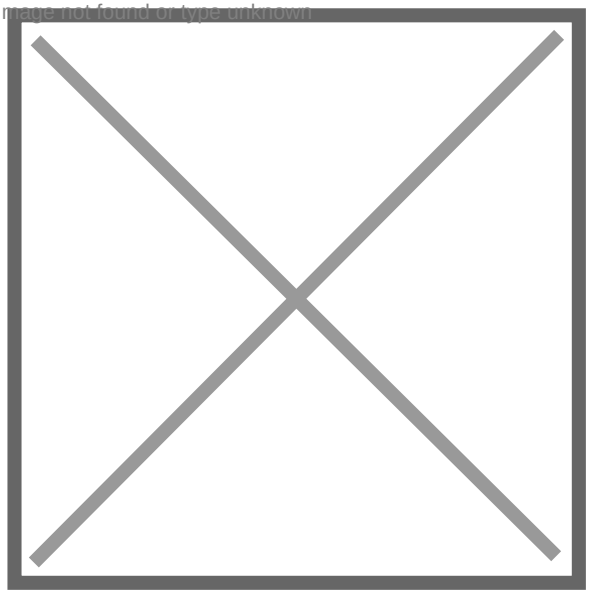

Question sur la rupture conventionnelle

Par **godet mathieu**, le **17/08/2010** à **19:56**

Bonjour,

Je voudrais un renseignement s'il vous plait concernant mon emploi ,je suis technicien de maintenance en C.D.I. dans une entreprise depuis juillet 2002 et j'ai fait une demande de rupture conventionnelle car je souhaite changer d'orientation.

J'ai eu mon directeur des ressources humaine en entretien téléphonique qui faisais tout pour me dissuader de continuer ma demande. Il me disais soit de démisioner ou de faire un contrat à durée déterminer dans une autre société.
Je ne souhaite vraiment plus travailler dans ce métier et je voudrais savoir si ma rupture conventionnelle est refuser que puis-je faire pour me faire licencier pour pouvoir avoir des droits assedic le temps de commencer ma formation.

Merci beaucoup ,cordialement monsieur godet.

Par **timati**, le **21/08/2010** à **09:01**

Bonjour,

Il y a aussi une autre possibilité: le congé individuel de formation qui prévoit à tout salarié de prendre un congé auprès de son entreprise pour pouvoir accéder à une formation dans le domaine de son choix.

Renseignez vous auprès du fongécif. Ce sont eux qui s'occupent de cela et qui vous

rémunère pendant la période de cours.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés